

5- CALCUL DE LA RÉPARTITION

CAS-FNDMA = TB x 22 %.

Compte d'Affectation Spéciale - Financement National de Développement et de Modernisation de l'Apprentissage qui sera reversé au Trésor Public

QUOTA = TB x 31 %

qui sera reversé à des CFA ou section d'apprentissage

HORS QUOTA = TB X 47 %

CAS-FNDMA

QUOTA

HQ

00
00
00

• REPARTITION DU HORS QUOTA

Si TB < ou = à 305 €, HQ peut être affecté en totalité sur l'une des 3 catégories.

Si TB > à 305 €, HQ se répartit entre ces 3 catégories selon le tableau ci-contre.

Un seul cumul de 2 catégories du hors quota est autorisé pour toute la déclaration.

Catégorie A + Catégorie B OU Catégorie B + Catégorie C

HORS QUOTA (HQ)

Cat. A = 40% Cat. B = 40% Cat. C = 20%

-	-	-
-	-	-
=	=	=

Déduction plafonnée pour les frais de stages, s'il y a lieu (voir recto - 3)

Déduction pour les dons en nature, s'il y a lieu (voir recto - 3)

Montants disponibles par catégorie pour les affectations :

6- Si vous avez des Apprentis au 31/12/2011 : QUOTA OBLIGATOIRE

Joindre impérativement les copies des contrats d'apprentissage en cours au 31/12/2011

Car vous avez l'obligation d'affecter au(x) CFA ou section(s) d'apprentissage d'accueil le coût de la formation dans la limite du quota disponible

IMPORTANT	Zone réservée	NOM, Prénom de l'apprenti	CFA fréquenté, ADRESSE	Diplôme préparé (CAP de ..., BEP de ..., etc)	Date de début de contrat	Date de fin de contrat	

7- AFFECTATIONS AUX ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT

Si cumul, entourer : Cat A + Cat B
ou
Cat B + Cat C

Indiquer des croix ou des sommes

← Hors Quota →

Zone réservée	Nom Ecole	Adresse	Quota obligatoire	Quota disponible	Cat. A	Cat. B	Cat. C

Si Versement Partiel VP, remplir ce cadre

CDA	FNDMA	Quota obligatoire	Quota	Cat. A	Cat. B	Cat. C
€	€	€	€	€	€	€

TOTAL VP

00
